

Compte rendu de la séance du 07 avril 2015

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Claude MALVEZIN

Ordre du jour:

- Présentation et vote du budget primitif;
- Travaux à venir;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (DE 2015 015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de budget primitif pour l'année 2015:

- section de fonctionnement
 - * dépenses: 186 489.33 €
 - * recettes : 186 489.33 €
- section d'investissement
 - * dépenses :191 450.33€
 - * recettes : 191 450.33 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif pour 2015 tel que présenté ci-dessus.

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES (DE 2015 016)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés en 2014:

- Taxe d'habitation : 9.00 %
- Taxe foncière (bâti) : 14.33 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67.00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir ces taux.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE (DE 2015 017)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à 119.55 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2015 et les années suivantes.

MOTION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE (DE 2015 018)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion émanant de la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole contre la commercialisation des produits sanguins et de leurs dérivés.

MOTION

Les donneurs de sang bénévoles avec la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole s'opposent à la marchandisation de tout élément du corps humain.

Ils rappellent qu'ils effectuent leurs dons éthiques, volontaires et non rémunérés dans le seul but de sauver des vies et de soigner des malades.

Ils sont fermement opposés à ce que leur sang donné fasse l'objet de commercialisation et de profits.

Ils s'insurgent contre les projets de lois qui autoriseraient l'importation en France de produits issus de sang prélevé contre rémunération. Ils exigent que les textes législatifs et réglementaires respectent les principes de dignité et de respect de la personne humaine inscrits dans la Constitution, son préambule et le Code civil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **soutient** cette motion.

EP SUITE A AMENAGEMENT BT AU BOURG (DE 2015 019)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d' Energies du Cantal. Le montant total H.T. de l'opération s'élève à 37 611.17 € .

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération, soit:

- 1er versement de 9 402.80 € à la commande des travaux
- 2ème versement au décompte des travaux

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- 1° de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2° d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3° d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT MAIRIE ET LOGEMENT:

Un devis de 6 400€ H.T. a été examiné pour la pose d'une fosse septique, les tranchées, les ventilations...

TRAVAUX A L'EGLISE:

Un devis de 1550 € H.T a été examiné pour changer la porte de la sacristie.

TRAVAUX DE VOIRIE:

Il a été prévu de boucher les trous dûs aux intempéries et de regoudronner une partie du chemin du Salès.